

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2020\_ 0088

Arrondissement de  
**TORCY**

\_\_\_\_\_  
**COMMUNE DE NOISIEL**  
\_\_\_\_\_

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2020,**  
L'an deux mille vingt, le vendredi 26 juin 2020, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est assemblé au lieu exceptionnel, salle du COSOM (Centre Omnisport Municipal), 30 Cours des Roches à Noisiel, sous la présidence de **M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.**

**PRÉSENTS :** M. VISKOVIC, Mme JEGATHEESWARAN, M. DUJARDIN DRAULT, Mme NEDJARI, M. TIENG, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme TROQUIER, M. RATOUCNIAK, Mme VICTOR-LE ROCH, M. DUMONT, Mme VISKOVIC, M. FONTAINE, Mme NATALE, M. BRICOGNE, Mme CAMARA - SAKHO, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, Mme ROTOMBE, M. ABOUDOU, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme SAFI, M. BEGUE, Mme MONIER, M. BOUTET, Mme PERRIN, M. CHAVANCE, M. DRAME, Mme PERUGIEN.

**ÉTAIENT EXCUSÉS OU REPRÉSENTÉS :**

M. Aboudou, qui a donné pouvoir à M. Tieng jusqu'à son arrivée à 19 h 20

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme NATALE**

Arrivée de M. Aboudou à 19 h 20, avant l'examen du point 2 de l'ordre du jour  
Sortie de Mme Safi lors du vote du point 10 de l'ordre du jour  
Sortie de M. Chavance lors du vote du point 28 de l'ordre du jour

**Point 17 : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2019**

0088

- suite DEL2020\_  
portant Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2019(2)

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU l'instruction budgétaire et comptable M14,*

*VU le rapport d'orientations budgétaires 2019,*

*VU la délibération du Conseil Municipal du 8 février 2019 prenant acte de la tenue du Débat sur les Orientations budgétaires pour l'année 2019,*

*VU l'approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 29 mars 2019,*

*VU l'arrêté du Compte Administratif 2018 par le Conseil Municipal lors de sa séance 29 mars 2019,*

*VU l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2018 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 29 mars 2019,*

*VU l'adoption du Budget primitif 2019 (intégrant la reprise des résultats de l'exercice 2018 ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement de l'exercice 2018) par le Conseil Municipal lors de sa séance du 29 mars 2019,*

*VU l'adoption de la Décision Modificative n° 1 du budget 2019 (ajustements du budget 2019) par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 2019,*

*VU l'adoption de la Décision Modificative n° 2 du budget 2019 (ajustements du budget 2019) par le Conseil Municipal lors de sa séance du 15 novembre 2019,*

*VU le rapport d'Orientations Budgétaires 2020,*

*VU la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 prenant acte de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2020,*

*VU l'adoption du Budget Primitif 2020 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 24 janvier 2020,*

*VU l'approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2019 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 juin 2020,*

*VU l'arrêté du Compte Administratif 2019 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 juin 2020,*

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de procéder à l'affectation en totalité du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice 2019 cumulé avec le résultat antérieur reporté,

- suite DEL2020\_ **0088**  
portant Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2019(3)

**CONSIDÉRANT** que le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068), et que le solde de résultat de fonctionnement peut être affecté en excédents de fonctionnement reportés (compte 002) ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068),

**CONSIDÉRANT** que l'arrêté des comptes du Budget Principal 2019 de la Commune (votes des comptes de gestion et administratif) permet de dégager :

- le résultat de fonctionnement d'un montant de 1 090 170,11 € ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement (compte D001) d'un montant de - 487 049,70 € ;
- les restes à réaliser de la section d'investissement, dont le solde s'établit à + 481 460,91 €,

**CONSIDÉRANT** que le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser fait ressortir un besoin de financement s'élevant à :

487 049,70 - 481 460,91 = 5 588,79 € (compte 1068),

**CONSIDÉRANT** que le montant du report en fonctionnement, après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, s'élève en conséquence à :  
1 090 170,11 (résultat de fonctionnement) - 5 588,79 (compte 1068) = 1 084 581,32 € (compte R002)

**CONSIDÉRANT** l'avis du Bureau Municipal du 15 juin 2020,

**ENTENDU** l'exposé de M. Ratouchniak, adjoint au Maire, chargé des Finances, des Marchés Publics, de la Vie des quartiers,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, 30 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS**

**AFFECTE** le résultat de fonctionnement 2019 de la façon suivante :

- \* en réserve au compte 1068 (section d'investissement) : 5 588,79 € ;
- \* en report en fonctionnement au compte R002 : 1 084 581,32 €,

**DIT** que le report en section d'investissement du déficit d'un montant de 487 049,70 € est inscrit au compte D001 « Résultat d'investissement reporté ».

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télécours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire

Mathieu WISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le  
Publié au RAA le

30 JUIN 2020

30 JUIN 2020